

Nombre de membres afférents au Conseil : 10
Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents à la séance : 8
Date de la convocation : 5 février 2019

L'an deux mil dix-neuf et le 16 février, les membres du Conseil Municipal de Cruzille, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la Présidence de Monsieur Gilles CHARPY-PUGET, Maire.

Présents : Mesdames Armelle CHAPUIS-TILMAND et Karine RATTEZ, Messieurs, Bernard MOINE, Maxime RENARD, Cédric CREMONA, Christophe POINT et Thibaut GUILLEMAUD .

Excusés : Madame Sandrine DUTARTRE et Monsieur Lionel CHEVALIER.

Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal

Le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2018 est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour une délibération fixant le montant des affouages pour l'année 2018/2019. Les membres présents acceptent à l'unanimité l'ajout de la délibération.

Bilan travaux du Club :

Madame Karine RATTEZ fait un point sur l'avancement des travaux de la salle des fêtes :

- Electricité : après avoir été relancée, l'entreprise Desbrosses informe qu'elle a reçu le matériel manquant et interviendra très prochainement.
- Volets roulants, stores : l'entreprise Letourneau a procédé à la commande du matériel manquant et devra intervenir dès sa réception.
- Peintures : les peintures de finition sont en cours de réalisation par Florian CURTIL, cantonnier. Il doit également procéder au changement d'une porte.
- Il faudra refaire une plaque « Le Club » pour cacher des défauts sur la façade.
- Fin des travaux prévue fin février (dans l'idéal avant le 7 mars puisque le prochain Conseil Communautaire est programmé à cette date à la salle des fêtes de Cruzille).
- L'inauguration officielle est prévue le samedi 4 mai 2019, après-midi (heure à définir).

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD):

Dans le cadre de la mise en place du PLUI, la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois a défini un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui se décline autour de trois axes :

- Bien-être et qualité de vie : préserver et valoriser un cadre bâti, paysager et environnemental remarquable.
- Accueil de population équilibré : conforter l'armature urbaine pour organiser le maintien et l'accueil des populations.
- Création d'activités et de richesses : promouvoir la création d'activités et de richesses.

Après lecture et débat, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal s'accorde à dire que le document présenté est très positif et très complet, présentant de bonnes intentions répondant aux attentes de tous. Cependant, il reste très « lourd », trop long et technique, rendant la lecture parfois indigeste. Le document présenté est trop généraliste rendant difficile le débat au niveau d'une commune.

Demande de subvention du CECL:

Monsieur le Maire explique que le CECL, centre de Loisirs de Viré, présente un déficit de -37400€. Le CECL gère les Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la semaine à 4,5 jours. Avec le retour de la semaine à 4 jours et la suppression de ces TAP à la rentrée de septembre 2018, le CECL a été contraint de licencier du personnel. Les frais de licenciement sont à l'origine du déficit présenté.

Les maires des 12 communes concernées par les écoles ayant bénéficié des services du CECL pour les TAP se sont réunis pour trouver une solution. Le CECL a alors présenté un budget 2019 positif si le déficit peut être comblé par les communes. Il a été proposé que les communes allouent une aide de 5€/habitants au CECL, répartie sur deux années.

Après discussion et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte d'attribuer une subvention de 1660,30€ répartie sur deux ans au CECL.

Délibération pour fixer les tarifs des affouages 2018/2019 :

Monsieur le Maire explique qu'il faut réactualiser la délibération sur le tarif des affouages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,
décide de fixer le prix des affouages à 50€ la coupe pour l'année 2018/2019.

Délibération pour engager et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % :

Monsieur le Maire explique qu'une facture est due à l'entreprise VACHON pour les travaux de réhabilitation de la salle des fêtes avant le vote du budget primitif 2019.

Le principe énonce que le Maire peut mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement de l'année précédente, hormis le remboursement d'emprunt, avec l'accord de son Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à émettre des mandats d'investissement à hauteur de 25 % de la somme inscrite au Budget Primitif 2018 en investissement, hormis les dépenses financières et ce avant le vote du budget 2019,

et dit que la somme suivante sera inscrite au budget primitif 2019 : **c/2313 : 850,86 euros.**

Délibération pour désignation d'un signataire pour document d'urbanisme:

Monsieur le Maire explique qu'il faut nommer un élu pour signer toutes les demandes d'autorisation déposées à titre personnel par Monsieur le Maire. Une délégation de signature du maire à un adjoint ne saurait suffire. Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de désigner un élu pour prendre les décisions relatives à toutes demandes d'autorisations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents décide de désigner monsieur Thibaut GUILLEMAUD pour prendre les décisions relatives toutes les demandes d'autorisation déposées à titre personnel par Monsieur le Maire.

Présentation du dossier de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'engagement « Zéro Pesticide » :

La possibilité de subventionnement à hauteur de 80 % (hors matériel) par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'engazonnement du cimetière a été confirmée. Un dossier de candidature va donc être déposé. Il est demandé de nommer deux personnes référentes. Le Conseil Municipal désigne madame Armelle CHAPUIS et monsieur Florian CURTIL.

Des questions subsistent concernant la gestion des mauvaises herbes, la formation des référents, la mise en place d'un protocole pour protéger les zones d'enherbement lors des travaux des pompes funèbres...

Questions diverses :

- 7/03/2019: réunion PLUI de 16h30 à 19h à la mairie et Conseil Communautaire à la Salle des Fêtes à 18h30.
- Bornes à incendie : Le Maire doit prendre un arrêté avant le 1^{er} mars 2019 dressant la liste des points d'eau incendie opérationnels de la commune. La mairie est désormais tenue de faire annuellement une inspection des bornes incendies. Cette inspection a été réalisée par un agent de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois. Sur les 13 bornes de la commune, 4 sont conformes. Les bornes doivent être numérotées. Contact a été pris avec Suez pour quelques travaux de maintenance.
- Matériel informatique : un nettoyage et une mise à jour du matériel informatique du secrétariat de mairie a été réalisé par l'entreprise AFMI. Il est apparu que le matériel commence à dater et devra être changé. Le remplacement du matériel informatique sera prévu sur le budget 2019.
- Fleurissement : une réunion sera programmée pour répartition des tâches concernant l'entretien. Il se fera sur le modèle de ce qui a été fait l'année dernière. Une réflexion sera menée pour végétaliser le mur du cimetière.
- Frais scolaires école publique de Lugny : ils s'élèvent à 19031,36€ (soit 1270€/enfant pour 15 enfants) + 2348€ pour le restaurant scolaire pour l'année scolaire 2017/2018.
- Feu d'artifice : Le Conseil Municipal travaille sur un projet de repas de village avec feu d'artifice en juin/juillet 2019.
- Monsieur Maxime RENARD fait le compte-rendu de la réunion de la Commission Environnement de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois : Le SMET71 à Chagny a alerté la ComCom Mâconnais-Tournugeois sur les volumes de déchets non recyclables encore trop importants. Il en découlerait une augmentation des taxes de plus de 36 % entre 2019-2025. Pour éviter cela un projet d'extension des consignes de tri à tous les plastiques et de l'équipement de tous les foyers d'un BAC jaune avec ramassage une fois/15jours est à l'étude. A noter que l'accès aux déchetteries pourrait prochainement se faire avec une carte magnétique et que les déchetteries seraient équipées de la vidéo-surveillance.
- Bilan Marché de Noël : très bonne manifestation, de bons retours. Une affluence inattendue qui induit des points d'amélioration concernant surtout l'accessibilité et le parking si l'événement est reconduit.
- Le cahier de doléances mis à disposition des habitants sera envoyé en Préfecture le 21 février au plus tard.

La séance est levée à 11h45.

Le Maire,
Gilles CHARPY-PUGET